

INTRODUCTION

Les **enjeux énergétiques** auxquels l'Union doit faire face aujourd'hui et à l'avenir sont multiples et d'une ampleur sans précédent **(I)**. Alors que de **nombreuses contraintes (II)** pèsent sur la situation énergétique de l'Europe aujourd'hui (et de façon croissante à l'horizon 2030), l'Union européenne doit garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie de ses consommateurs, tout en préservant (voire en augmentant) la compétitivité de son économie, et promouvoir le développement durable de sa société et engager les autres sur la même voie. Les **nombreux facteurs de blocages** dans l'élaboration d'une véritable politique énergétique commune et les doutes quant à la capacité actuelle de l'Union et ses États membres à relever ces défis ensemble conduisent à se demander si l'Union dispose aujourd'hui des bases juridiques nécessaires pour conduire un tel projet politique commun **(III)**.

I. DE MULTIPLES ENJEUX

Enjeux de sécurité énergétique

L'homme consomme plus de ressources que la nature ne peut en donner. Les Européens qui représentent 7% de la population mondiale utilisent 17% des ressources naturelles chaque année. De façon générale, la demande en énergie devrait continuer à croître sensiblement au cours des 20 prochaines années. Au niveau mondial, la **consommation d'énergie primaire devrait augmenter** de 45 % d'ici 2030. A eux seuls, les besoins des pays en voie de développement représenteraient 87 % de cette hausse, avec la Chine et l'Inde comptant pour la moitié (*Source: World Energy Outlook 2008, IEA*). L'Union européenne quant à elle verrait sa consommation croître de 11 % (*Source: DG TREN, Trends to 2030- European Energy and Transport, 2007*).

La **part des énergies fossiles continuera de dominer le bouquet énergétique** mondial (80%) et européen (78%) dans cette même période. Au niveau européen, le pétrole (35,3%) et le gaz naturel (25,7%) demeureront les ressources dominantes, suivies par le charbon (16,7 %), les énergies renouvelables (12%) et enfin l'énergie nucléaire (10,3 %). En effet, la substitution complète des énergies fossiles par les ressources énergétiques alternatives demeure peu probable dans l'avenir proche, notamment suite au retard pris dans le développement des nouvelles technologies favorisant ce type d'énergie ainsi que le potentiel encore trop limité de leur connexion au réseau électrique (*Source: DG TREN, Trends to 2030 - European Energy and Transport, 2007*).

Les **ressources fossiles se font aussi de plus en plus rares**. A la lumière des réserves prouvées, des technologies actuelles et de la hausse de consommation à venir, la durée de vie à scénario constant serait de 40 à 50 ans pour le pétrole, d'environ 65 ans pour le gaz naturel, et d'environ 250 ans pour le charbon (*Source: World Energy Outlook 2008, IEA*). L'exhaustivité de ces ressources trouve un écho particulier dans l'Union européenne, qui a vu sa production d'énergie primaire baisser considérablement dans les dix dernières années, entraînant une dépendance accrue à l'égard des importations d'énergie. On peut citer à titre d'exemple la situation du Royaume-Uni qui est désormais un importateur net d'énergie primaire (21,3% en 2006) (*Source: Energy, Transport and*

Environment Indicators, DG TREN, 2008). Alors que l'Union importait déjà 54 % de ses besoins énergétiques en 2006 (*Source: EU Energy and Transport in figures, DG TREN, 2009*), ses importations passeraient à 67 % en 2030, avec relativement 95 % de ses besoins en pétrole et 84 % de ses besoins en gaz naturel (*Source: DG TREN, Trends to 2030- European Energy and Transport, 2007*).

La **dépendance de l'Union européenne vis-à-vis de l'extérieur pour ses approvisionnements** en énergie devrait également s'accroître. La compétition internationale pour ces ressources fossiles est devenue un enjeu majeur pour les années à venir. La consommation accrue d'énergies fossiles de plus en plus rares a provoqué une concurrence internationale de grande ampleur. Les pays fournisseurs d'énergie fossile ont bien compris leur intérêt et tendent à maximiser cet avantage, non seulement en termes économique, mais aussi souvent comme levier politique vis-à-vis des États dépendants. Les grandes puissances économiques, émergentes ou non (États-Unis, Chine, Inde, UE, etc.), se sont engagées dans des stratégies de diversification des ressources et des sources d'énergie sans précédent. Divers projets concurrents et controversés de pipelines et gazoducs pour la diversification des voies d'approvisionnement ont ainsi vu le jour (tels que Nabucco versus South Stream, Nord Stream, etc.).

Cette compétition trouve un écho particulier en Europe, où **vulnérabilité et dépendance croissante des États membres de l'Union entraînent une compétition intra-européenne allant jusqu'à remettre en cause le principe de solidarité** au cœur de la construction européenne. A ce titre, les crises du gaz entre la Russie et l'Ukraine (qui se sont répétées entre 2006 et 2009) ont mis en lumière la forte vulnérabilité de certains États membres (essentiellement d'Europe centrale et orientale) ainsi que le manque criant de solidarité en fait et en droit entre pays membres de l'Union. Pour relever le défi de la sécurité énergétique, il leur faut faire face à l'absence de bouquet énergétique véritablement diversifié, à la dépendance accrue au gaz russe, au manque d'interconnexions nécessaires pour la création d'un réseau énergétique de dimension européen, à des capacités de stockage limitées et des contraintes techniques persistantes (inverser les flux d'un pays vers l'autre en cas de rupture d'approvisionnement, etc.) empêchant certains États de secourir leurs voisins en période de crise. Faudra-t-il une crise sévère supplémentaire pour que chacun prenne conscience qu'il n'y aura pas, en ce domaine comme dans d'autres, de solutions satisfaisantes sans une coopération approfondie entre États membres?

Enjeux environnementaux

Les conséquences néfastes du scénario avancé d'un réchauffement climatique global obligent désormais nos sociétés à entreprendre une réduction progressive des émissions de gaz carbonique afin d'assurer le développement durable de la planète. Selon les prévisions du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC – ONU), les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) augmenteraient à scénario constant de 25 à 90 % entre 2000 et 2030 avec pour conséquence une augmentation de la température de 0,2 °C par décennie. Une telle hausse provoquerait des effets désastreux pour la nature, l'homme, la société et la planète dans son ensemble. Le coût de l'inaction serait sans commune mesure par rapport au coût de l'action. Selon le Rapport Stern publié en 2006, sans action publique les coûts du changement climatique s'élèveraient annuellement de 5 à 20 % du PIB mondial, alors que les coûts d'une politique de forte réduction des GES seraient autour de 1 % du PIB mondial moyen annuel. La **lutte contre le changement climatique** nécessite de développer une société faiblement émettrice de carbone, impliquant un changement radical de mode de production et consommation de nos sociétés.

Face à cette situation, **l'Union a montré sa capacité à jouer un rôle moteur** dans la lutte contre le changement climatique. Elle a défini des positions communes, les a défendu et a fait preuve d'un réel leadership dans les négociations internationales. Il lui faut maintenir cette cohésion dans les

négociations finales qui préparent le Sommet de Copenhague de décembre 2009 pour convaincre les États-Unis et les pays émergents de s'associer pleinement à cet effort de réduction de nos émissions. Cette position globale de l'Union doit également s'appuyer sur une stratégie interne solide qui lui permette de respecter ses propres engagements de réduire ses émissions de GES de 20%, de promouvoir la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen à hauteur de 20% et d'augmenter l'efficacité énergétique de 20%, tout cela à l'horizon 2020.

En outre, l'Union ne sera pas crédible tant qu'elle ne sera **pas en mesure d'agir sur sa consommation d'énergie**. A ce titre, il est devenu impératif de s'engager sur la voie de l'efficacité énergétique et d'agir sur la demande (la consommation) d'énergie, ainsi que sur le développement et le financement de nouvelles technologies vertes pas ou peu polluantes. L'action européenne ne serait non plus crédible si l'Union laissait croire à ses citoyens qu'ils pourront continuer à ne pas payer l'énergie à son prix réel. Ce prix doit intégrer le fait que les ressources sont rares et que leur consommation a un effet négatif sur l'environnement. Cela impliquerait de pouvoir **harmoniser la fiscalité en matière d'énergie, et faire de cette fiscalité une ressource commune** destinée à financer les actions utiles pour maîtriser la consommation, développer des énergies alternatives et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Enjeux économiques et sociaux

L'énergie est un enjeu économique et social majeur pour l'avenir de nos sociétés. Il s'agit avant tout **d'assurer un accès à l'énergie pour les consommateurs à des tarifs bas et stables** et protéger ceux-ci, mais aussi **garantir la compétitivité de l'industrie européenne** et développer les technologies vertes. L'Union doit faire face dans ce domaine à de nombreuses contraintes, telles que la volatilité des prix des matières premières constamment à la hausse, le renouvellement d'infrastructures vieillissantes voire la construction de celles manquantes, le développement de nouvelles technologies propres, mais aussi le besoin majeur de financement, etc.

La **volatilité des prix des matières premières toujours à la hausse** sur le marché mondial est un élément d'instabilité permanente ayant un impact négatif et direct sur le prix de l'énergie à la consommation. Il est à craindre que la flambée des prix des énergies fossiles à laquelle on a assisté ces dernières années (le prix moyen d'importation du pétrole cru était de 33,33 \$ par baril en 2000, 69,33 \$ en 2007, 120 \$ en été 2008 et 60 \$ en été 2009) demeurera dans l'avenir (*Source: End user petroleum product prices and average crude oil import costs, 2009, IEA*).

La **construction d'un réseau d'infrastructures efficace de dimension européenne** est indispensable pour garantir l'accès sécurisé à l'énergie pour les consommateurs. A cette fin, l'Union doit se doter d'une capacité d'action collective pour investir dans les réseaux de transport d'énergie et autres infrastructures (e.g. oléoducs, gazoducs, réseaux électriques, terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL), etc.). En effet, le parc d'infrastructures vieillissant des États membres doit être d'une part renouvelé, et d'autre part développé et complété par la réalisation des projets transeuropéens d'infrastructures faisant défaut (interconnexions et autres). Ces divers projets nécessitent des investissements lourds et un engagement financier sérieux de la part de l'Union. Selon le « *Priority Interconnection Plan* » (2007) de la Commission européenne, au moins 30 milliards d'euros devront être investis dans le réseau d'infrastructures énergétiques en Europe avant 2013, dont 6 milliards dans la transmission d'électricité, 19 milliards dans les gazoducs et 5 milliards dans les terminaux GNL.

Simultanément l'Union doit se doter d'une capacité d'action collective pour **financer les programmes de recherche et favoriser l'émergence de nouvelles technologies** prenant en compte les enjeux énergétiques, environnementaux, économiques et sociaux que sont la construction d'un réseau à 27, le transport et la distribution d'énergie faiblement émetteur de CO₂, et la sécurité énergétique. Ces

nouvelles technologies dites « vertes/ ou durables » doivent permettre à l'Union européenne d'agir sur la demande et de s'engager sur la voie d'une plus grande efficacité énergétique en aidant les consommateurs à changer leurs comportements. Afin de réduire la dépendance accrue aux énergies fossiles, l'Union devrait aussi davantage investir dans les projets de développement des énergies renouvelables. L'impact des programmes de recherches nationaux isolés et fragmentés est à ce titre bien faible par rapport à l'ampleur du défi à relever. Selon une communication récente de la Commission européenne, l'Union européenne devrait investir 50 milliards d'euros supplémentaires dans les technologies à faible émission de carbone au cours des 10 prochaines années. Cela impliquerait de tripler les investissements annuels (de 3 à 8 milliards d'euros) (Source : Press release IP/09/1431, 07/10/2009).

La **construction d'un marché intérieur de l'énergie et la libre concurrence** sont les deux instruments qui ont été privilégiés par l'Union afin d'assurer au consommateur que la demande soit satisfaite dans les meilleures conditions. Mais encore faut-il que les conditions soient réunies pour que **l'Union puisse agir tant à l'intérieur vis-à-vis des opérateurs qu'à l'extérieur vis-à-vis des pays producteurs et des pays de transit.**

II. LA POSITION DE L'UNION PAR RAPPORT À CES ENJEUX

Principaux facteurs de blocage

Alors que l'Union européenne a réussi à **l'origine à développer une réponse cohérente et forte aux défis énergétiques du présent (le charbon) et de l'avenir (le nucléaire)** tels que perçus à cette époque, avec la mise en place d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 et avec la signature du Traité Euratom en 1957 portant sur l'usage de l'énergie nucléaire civile en Europe, celle-ci **n'a ensuite fait que régresser dans son intégration dans le domaine de l'énergie.** La CECA a pris fin en 2002 sans être renouvelée, le traité Euratom a été mis en quarantaine, le pétrole est resté en dehors du cadre des traités, et la question du gaz et de l'électricité n'a été prise en compte véritablement qu'au cours des années 90, et ce uniquement dans le cadre général (et non spécifique à la problématique énergétique) du marché intérieur et de la concurrence. Ce n'est que depuis 2005 et ensuite avec l'adoption du paquet législatif « Energie-Climat » (Conseil européen de 11 et 12 décembre 2008, Bruxelles) qu'une réelle prise de conscience des enjeux énergétiques et de la vulnérabilité de l'Union a émergé, bien que tardive et d'emblée sous la pression d'évènements extérieurs (crises du gaz, flambée des prix, etc.).

Néanmoins, l'Union éprouve encore et toujours de nombreuses difficultés dans la mise en place d'une politique commune de l'énergie. Parmi les **principaux facteurs de blocage** qui empêchent l'Union européenne de répondre de façon efficace et cohérente aux défis énergétiques décrits préalablement figurent notamment : la souveraineté nationale sur le choix des ressources énergétiques utilisées (bouquet énergétique) ; la préférence donnée par les États membres aux solutions nationales et/ou internationales (hors cadre UE) aux crises énergétiques qui ont jalonné la seconde moitié du 20^{ème} siècle ainsi qu'aux relations bilatérales avec les pays fournisseurs afin de mieux faire valoir leurs intérêts nationaux ; voire même une certaine réticence des États membres à partager leurs ressources naturelles avec leurs voisins. A ces divers facteurs de blocage s'ajoutent en outre l'absence d'une base légale dans les traités permettant à l'Union de développer une véritable politique énergétique d'ensemble, et la timidité des institutions européennes à s'engager dans cette voie.

La politique énergétique de l'Union s'est donc **développée tardivement et sans vision d'ensemble**, en particulier s'agissant de l'équilibre et des arbitrages indispensables entre les trois objectifs fondamentaux que cette politique devrait suivre, à savoir la sécurité énergétique, l'accès compétitif à

l'énergie et le développement durable. Parmi ces trois objectifs, tous les efforts se sont longtemps concentrés sur le marché intérieur et la libre concurrence, **au détriment des deux autres et de la consistance de l'ensemble.**

Faiblesses de l'UE

S'agissant du grand marché intérieur de l'énergie, l'Union ne représente aujourd'hui qu'une **addition de 27 marchés énergétiques nationaux libéralisés mais largement hétérogènes et fragmentés.** L'ouverture fragmentée des marchés du gaz et de l'électricité dans les 27 États de l'Union, ainsi que la faible concurrence transnationale et la faible valeur ajoutée pour les consommateurs en termes de baisse du prix de l'énergie, ne permettent pas d'apprécier les bénéfices potentiels d'une véritable libéralisation des marchés de l'énergie à l'échelle européenne. Les récentes initiatives législatives adoptées dans le cadre du marché intérieur (troisième paquet législatif) apparaissent à cet égard insuffisantes pour bâtir un marché intérieur unique. Un tel marché a besoin de règles et d'autorité pour assurer l'application correcte de ces règles. Seul un régulateur unique des marchés du gaz et de l'électricité peut garantir que les opérateurs fourniront en temps utile et au meilleur prix les flux nécessaires à la satisfaction de la demande. En outre, il est édifiant à cet égard, que la Commission européenne ait lancé des procédures d'infraction contre 25 États membres pour non application du paquet législatif précédent adopté plusieurs années auparavant, et/ou le non respect de leurs obligations au titre de la concurrence et du marché intérieur au lendemain même de l'adoption du nouveau paquet législatif mentionné. La tentation d'une fuite en avant semble grande.

L'Union souffre aussi d'un **manque de crédibilité dommageable.** Elle demeure incapable de parler d'une seule voix sur la scène énergétique internationale, que ce soit dans les enceintes compétentes, mais encore plus vis-à-vis des pays fournisseurs et de transit, l'empêchant de peser de tout son poids (économique, commercial et politique) dans ses relations avec ceux-ci. La réalisation d'un vrai marché intérieur de l'énergie ferait également de l'Union un partenaire de poids dans la négociation avec les pays producteurs.

Ce manque de crédibilité est lié à l'absence **de solidarité énergétique entre États membres,** en fait et en droit. Les mécanismes de prévention et de gestion des crises sont encore bien insuffisants pour répondre effectivement à des crises d'une ampleur telle que celle de l'hiver 2009 entre la Russie et l'Ukraine. En outre, de nombreux obstacles techniques empêchent aujourd'hui les États de l'Union de répondre dans les faits à une rupture d'approvisionnement chez leurs voisins, quand bien-même ils souhaiteraient leur porter secours. Une crise russo-ukrainienne peut en cacher une autre : une crise intra-européenne.

Enfin, la **capacité de l'Union** à financer les changements nécessaires en termes de projet est en jeu. On peut regretter le **faible niveau des montants alloués à la problématique énergétique dans le cadre du budget européen,** qui **s'explique sans doute par l'émergence tardive de l'enjeu énergétique dans les débats européens.** La moyenne annuelle du budget européen consacré directement à la politique énergétique dans les perspectives financières 2007/2013 est d'environ 20 millions d'euros. Ce budget n'a permis jusqu'à présent que de financer des études de faisabilité de projets énergétiques, et non pas leur réalisation. Mais face aux chiffres évoqués et au besoin d'investissement croissant dans les infrastructures, en passant par les nouvelles technologies et le développement d'énergies alternatives, ce montant apparaît bien faible pour permettre à l'Union d'apporter une quelconque valeur ajoutée au financement de tels projets. La part du budget communautaire consacré à cet enjeu dans les nouvelles perspectives financières de 2014-2019 devrait être nettement accrue.

De façon générale, **l'Union doit avant tout se doter d'une capacité d'action collective** pour investir dans les réseaux de transport d'énergie et autres infrastructures, pour financer les programmes de recherche et pour conduire une politique commune vis-à-vis des pays producteurs et des pays de transit. **Sur ces sujets, il n'y a pas de valeur ajoutée à la concurrence entre les États membres.** Aucun pays n'a intérêt à financer seul des interconnexions ou des réseaux d'approvisionnement en provenance des pays tiers qui desserviront plusieurs États membres. Les ressources nécessaires pour conduire les programmes de recherche qui conduiront à de nouvelles sources d'énergie sont trop importantes pour qu'un État membre seul puisse mobiliser des sommes équivalentes à celles que mobilisent par exemple les États-Unis. L'Union ne peut accepter que l'approvisionnement en énergie d'un État membre soit compromis. Elle doit donc s'assurer que la solidarité pourra s'exercer grâce à des interconnexions adéquates et qu'aucun pays tiers ne pourra réduire de façon ciblée ses approvisionnements. La Commission a fait des propositions mais **les difficultés de la prise de décision conduisent à se demander si l'Union dispose aujourd'hui des bases juridiques nécessaires pour conduire de telles politiques.**

III. QUELLE STRATEGIE POUR L'UNION ?

A la lumière de la situation actuelle, pour relever ces défis majeurs, les solutions nationales ne sont plus suffisantes. Il est désormais **crucial que l'Europe développe une politique commune dans le domaine de l'énergie.**

Face à ces défis, *Notre Europe* a entamé une réflexion de fond sur l'avenir de la politique énergétique européenne, et développé la proposition mise en avant par Jacques Delors d'un « **Traité de l'énergie** » **mettant en place une véritable Communauté européenne de l'énergie.** A cette fin, un groupe de réflexion composé d'experts européens de haut niveau a été constitué. Le groupe a dressé un état des lieux des politiques énergétiques dans l'Union et est en mesure d'adresser des recommandations afin de faire progresser l'Union vers plus d'intégration dans ce domaine. Néanmoins, *Notre Europe* a voulu au préalable consulter les membres de son *Conseil Européen d'Orientation* (CEO) sur la faisabilité du projet et son cadre politique et institutionnel.

Il s'agira tout d'abord d'analyser les avancées possibles dans le cadre des traités actuels et/ou avec le traité de Lisbonne. L'idée de **créer un nouveau traité européen consacré à la problématique énergétique** sera ensuite développée. Enfin, il faudra aussi se demander si un partenariat de quelques États membres (à l'instar de ce qui a été fait avec le traité de Schengen) pourrait contribuer à faire avancer la politique énergétique à court et moyen termes sur quelques objectifs ciblés, et quelles seraient les modalités d'articulation de ce traité avec l'architecture institutionnelle de l'Union.

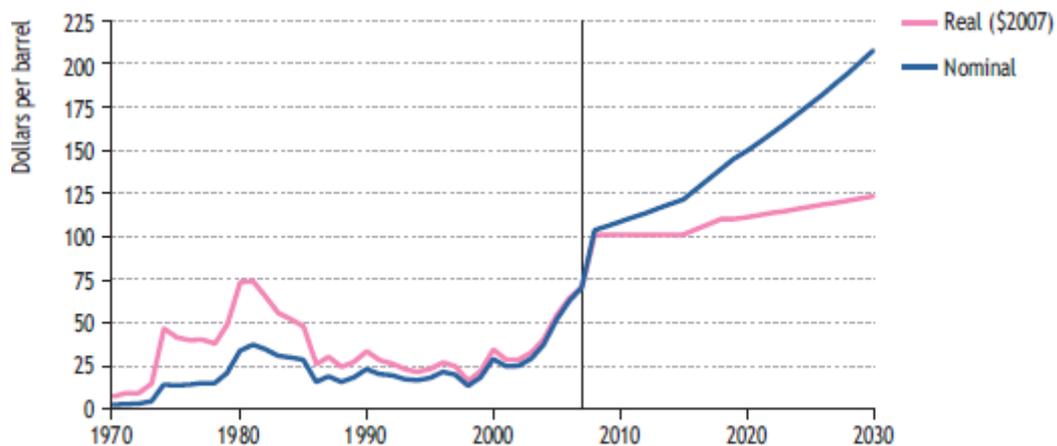
ANNEXE

1. Share of Energy Sources in Total Primary Energy in Europe

%	1990	2000	2005	2010	2020	2030
Solid fuels	27.3	18.8	17.7	17.2	17.4	16.7
Oil	37.9	38.0	36.7	36.4	35.7	35.3
Gas	17.9	23.0	24.6	24.9	25.7	25.7
Nuclear	12.3	14.2	14.2	13.2	11.3	10.3
Renewables	4.5	5.9	6.8	8.2	10.0	11.8

Source: DG TREN, Trends to 2030 - European Energy and Transport, 2007

2. Average IEA crude oil import price (annual data)



Source: World Energy Outlook 2008, IEA

3. Import Dependency of the European Union

Crude Oil Imports into the EU-27 (in Mio tonnes)

ORIGIN	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	SHARE 2006 (%)
Russia	112.4	136.8	154.7	170.8	188.9	188.0	189.0	33.5
Norway	115.9	108.1	103.1	106.4	108.6	97.5	89.1	15.8
Libya	45.5	43.8	39.2	45.9	50.0	50.6	53.2	9.4
Saudi Arabia	65.1	57.5	53.1	61.5	64.5	60.7	50.9	9.0
Iran	35.5	31.4	25.9	34.7	35.9	35.4	36.4	6.4
Other, Middle East	54.7	48.3	43.2	27.8	28.5	30.0	32.1	5.7
Kazakhstan	9.9	9.1	13.4	15.9	22.2	26.4	26.8	4.8
Nigeria	22.4	25.7	18.4	23.2	14.9	18.6	20.2	3.6
Other Origin	54.3	54.3	64.2	56.5	56.1	66.1	66.9	11.8
Total Imports	515.8	514.9	515.3	542.9	569.5	573.3	564.6	100.0
In Million barrels	3 765	3 759	3 761	3 963	4 158	4 185	4 121	

Gas Imports into the EU-27 (in TJ, terajoules)

ORIGIN	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	SHARE 2006 (%)
Russia	4 539 709	4 421 515	4 534 744	4 895 252	4 951 044	4 952 879	4 927 552	42.0
Norway	1 985 231	2 136 379	2 601 569	2 699 473	2 801 723	2 671 779	2 844 269	24.2
Algeria	2 203 075	1 957 181	2 132 477	2 158 803	2 042 137	2 256 826	2 134 886	18.2
Nigeria	172 020	216 120	217 882	335 929	410 260	436 319	560 986	4.8
Libya	33 442	33 216	25 536	30 390	47 809	209 499	321 562	2.7
Egypt						202 419	317 420	2.7
Qatar	12 443	27 463	87 952	80 414	160 170	195 713	245 158	2.1
Trinidad and Tobago	36 334	24 498	19 120	1 365		29 673	154 244	1.3
Other Origin	112 810	199 256	125 425	100 023	313 245	409 387	223 232	1.9
Total Imports	9 095 064	9 015 628	9 764 705	10 301 649	10 726 388	11 364 494	11 729 309	100
In Mio Cubic meters	240 610	238 509	258 326	272 530	283 767	300 648	310 299	

Notes: Gross calorific value of 1 million cubic meter of Natural Gas can vary between 37.5 and 42.5 terajoule.

Source: DG TREN, EU energy and transport in figures, Statistical Pocketbook, 2009

4. Import Dependency (2006, in %)

	ALL FUELS	Solid Fuels	Oil	Gas
EU-27	53.8	41.1	83.7	60.8
EU-25	54.4	41.7	84.2	61.6
BE	77.9	96.3	100.8	100.2
BG	46.2	35.3	99.1	89.9
CZ	28.0	-16.1	96.6	104.5
DK	-36.8	93.6	-88.5	-103.3
DE	61.3	35.4	95.7	83.6
EE	33.5	-0.1	94.9	100.0
IE	90.9	70.4	101.5	89.8
EL	71.9	2.7	101.3	99.1
ES	81.4	75.6	100.8	101.3
FR	51.2	104.8	98.7	99.6
IT	86.8	99.7	92.5	91.2
CY	102.5	116.7	104.2	
LV	65.7	119.7	102.3	108.8
LT	64.0	94.6	97.7	101.0
LU	98.9	100.0	101.0	100.0
HU	62.5	39.2	78.0	82.2
MT				
NL	38.0	102.3	95.7	-61.6
AT	72.9	93.6	95.2	87.7
PL	19.9	-21.6	98.1	71.9
PT	83.1	105.6	98.1	100.6
RO	29.1	28.4	44.0	32.8
SI	52.1	20.1	97.8	99.6
SK	64.0	80.8	94.6	96.6
FI	54.6	61.7	100.4	100.0
SE	37.8	86.9	99.4	100.0
UK	21.3	75.5	8.9	11.8
HR	54.3	109.0	76.9	8.0
MK				
TR	72.5	51.1	94.0	96.9
IS	25.1	100.0	97.4	
NO	-773.8	-126.2	-1 472.9	-1 554.5
CH	57.3	95.0	100.4	100.0

Source: EU Energy and Transport in figures, DG TREN, 2009

5. Gross Inland Consumption (2006, Mtoe)

	ALL FUELS	Solid fuels	Oil	Natural gas	Nuclear	Renewables	Other (*)
EU-27 Share	1 825.2	325.2	673.0	437.9	255.3	129.7	4.0
	100.0%	17.8%	36.9%	24.0%	14.0%	7.1%	0.2%
EU-25 Share	1 763.8	308.8	657.0	420.4	248.9	123.8	4.9
	100.0%	17.5%	37.2%	23.8%	14.1%	7.0%	0.3%
BE	60.4	5.2	23.7	15.0	12.0	1.8	2.8
BG	20.5	7.0	5.1	2.9	5.0	1.1	-0.6
CZ	46.2	20.9	10.0	7.6	6.7	2.0	-1.0
DK	20.9	5.5	8.2	4.5		3.3	-0.6
DE	349.0	82.2	124.5	79.5	43.1	21.1	-1.4
EE	5.4	3.0	1.1	0.8		0.5	-0.1
IE	15.5	2.4	8.5	4.0		0.4	0.2
EL	31.5	8.4	18.2	2.7		1.8	0.4
ES	143.8	17.9	70.3	31.0	15.5	9.4	-0.3
FR	273.8	13.2	92.2	39.6	116.1	18.0	-5.4
IT	186.1	16.7	83.2	69.2		13.1	4.0
CY	2.6	0.0	2.5			0.1	0.0
LV	4.6	0.1	1.5	1.4		1.4	0.2
LT	8.4	0.3	2.7	2.5	2.2	0.8	0.0
LU	4.7	0.1	3.0	1.2		0.1	0.3
HU	27.8	3.1	7.8	11.5	3.5	1.3	0.6
MT	0.9		0.9				
NL	80.5	7.9	32.7	34.3	0.9	2.9	1.8
AT	34.1	4.0	14.4	7.5		7.3	0.9
PL	98.3	57.0	24.2	12.4		5.0	-0.4
PT	25.3	3.3	13.6	3.6		4.3	0.5
RO	40.9	9.5	10.9	14.6	1.5	4.8	-0.3
SI	7.3	1.6	2.7	0.9	1.4	0.8	0.0
SK	18.8	4.4	3.7	5.4	4.6	0.9	-0.2
FI	37.8	7.4	11.0	3.9	5.9	8.6	1.0
SE	50.3	2.7	14.1	0.9	17.3	14.8	0.6
UK	229.4	41.3	82.3	81.1	19.5	4.3	0.9
HR	9.0	0.6	4.6	2.4		0.9	0.5
MK							
TR	94.7	26.6	31.7	26.0		10.5	-0.1
IS	4.3	0.1	1.0			3.3	
NO	25.0	0.7	7.9	4.7		11.6	0.1
CH	28.1	0.2	12.9	2.7	7.2	4.6	0.5

Source: DG TREN, EU energy and transport in figures, Statistical Pocketbook, 2009